



COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Procurations	2
Votant	11
Date de la convocation	
04/10/2022	

Séance ordinaire du mardi 11 octobre 2022
Le Conseil Municipal de la **Commune de Pailhès**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18 h 30

Président : SOUQUE Robert

Présents : AVARGUEZ Jean-Michel, GARCIA Pierre-Alain, BADUEL Didier, GROUSELLE Didier PEREZ Hélène, GERARD Alexandre, MALRIC Alain, GENEVET Romain

Absent(s) ayant donné pouvoir : CARQUET Sonja à SOUQUE Robert, RUIZ Christelle à MALRIC Alain

Absents excusés : CHARPENTRAT Audrey, ELZO Virginie, HOSTE Guillaume,

Secrétaire de séance : PEREZ Hélène

Délibération : Monsieur le Maire,

2022/20 : Location matériel extérieur Pailhès

Explique qu'un nombre croissant de personnes n'habitant pas la commune demande le prêt de tables et chaises moyennant une caution.

Demande à ce que les membres du conseil municipal fixent un tarif de location pour les chaises et pour les tables, sachant que c'est le service technique qui livre et récupère le matériel, et que cela a un coût.

Le Conseil Municipal décide que le matériel (chaises et tables) ne sera ni prêté ni loué aux personnes n'habitant pas Pailhès, il sera réservé aux administrés de la commune gracieusement avec versement d'une caution

Voté à l'unanimité

2022/21 : Tarif utilisation site de la chapelle de Montalaurou

Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2017/17 concernant le tarif applicable au site de la Chapelle de Montalaurou, fixé à 50 €.

Demande à ce que les membres du conseil municipal se prononcent sur une augmentation de ce tarif, et approuvent le règlement d'utilisation du site de la Chapelle

Le Conseil Municipal :

FIXE le tarif à 100,00 € (cent euros) par jour d'occupation, à compter du 1^{er} janvier 2023

APPROUVE le règlement joint à la présente délibération

Voté à l'unanimité

2022/19 : Décision modificative n° 3

Un mouvement de crédit en dépenses d'investissement est nécessaire :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
1641- Capital emprunts		4 000.00		
020 - Dépenses imprévues	2 646.50			
Opérat° 235 - Aire de Jeux				3 553.50
Opérat° 221 - Matériel		4 200.00		
Opérat° 228 - Bâtiments Commun.	2 000.00			
TOTAL	4 646.50	8 200.00		3 553.50
TOTAL GENERAL	3 553.50 €		3 553.50 €	

Voté à l'unanimité

Séance levée à 18 h 55